



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II
À S.E. M. TAREK ABDUL RAZZAK RAZZOUQUI,
NOUVEL AMBASSADEUR DE L'ÉTAT DU KOWEÏT
PRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Jeudi, 24 mars 1988

Monsieur l'Ambassadeur,

La noble expression des sentiments qui vous animent, en ce jour assurément marquant, a retenu toute mon attention. Je vous en remercie cordialement.

1. Aux yeux de l'opinion publique, la cérémonie de remise des Lettres de créance d'un Ambassadeur auprès du Saint-Siège peut paraître seulement protocolaire. En réalité, elle est une rencontre de personnes et, à travers elles, une rencontre du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel résolu à coopérer dans le respect de leurs compétences respectives au bien d'un peuple déterminé comme aussi, dans la mesure possible et opportune, au bien des autres nations.

Votre Excellence a été choisie et accréditée par Son Altesse Cheikh Jaber Al Ahmed Al Sabah, Emir de l'Etat du Koweït, afin de poursuivre et de perfectionner encore les relations diplomatiques que l'Emirat a voulu établir avec le Saint-Siège depuis des années. Le ministère ecclésial qui m'incombe me procure la joie de vous accueillir dans l'espérance du succès de votre haute mission d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près le Saint-Siège. Souhaitons ensemble, Monsieur l'Ambassadeur, que ces relations diplomatiques contribuent au maintien et à l'application concrète des principes fondamentaux de civilisation et d'humanité, dont la religion catholique, pour sa part, s'efforce d'être la gardienne attentive.

Je m'en voudrais d'oublier que Son Altesse l'Emir de l'Etat du Koweït vous a chargé de me transmettre, pour le rayonnement du Siège Apostolique comme pour ma personne, des vœux déférents et sincères. Je confie à Votre Excellence le soin d'exprimer ma vive gratitude à Son Altesse et d'y joindre mes souhaits les meilleurs pour la paix et la prospérité de l'Emirat.

2. Vous avez souligné, Monsieur l'Ambassadeur, l'heureux maintien des relations entre le Koweït et le Saint-Siège, basées sur une volonté commune de liberté, de paix, de justice. Déjà, votre prédécesseur, Son Excellence Monsieur Essa Ahmad Al-Hamad, a œuvré dans ce sens pendant douze années. Nous lui en sommes reconnaissants. Et vous-même, Excellence, n'avez qu'un désir: celui d'entretenir et même d'élargir le dialogue, loyal, confiant et constructif entre votre Gouvernement d'une part et le Saint-Siège d'autre part, soucieux de collaborer au bien de l'humanité, spécialement à la paix. La paix, fondement du bonheur auquel aspirent tout être humain et toute nation! La paix que le Saint-Siège veut favoriser de toutes ses forces en accomplissant sa mission spirituelle spécifique, qui comprend le rappel des impératifs éthiques indispensables dans la conduite des tâches humanitaires ou socio-politiques.

En écho à votre propos sur l'esprit de tolérance et l'idéal de paix qui sont l'honneur de votre Gouvernement, vous comprendrez qu'il me tient à cœur d'évoquer la communauté catholique présente sur le territoire de l'Emirat et dont Monseigneur Francis Micallef, Vicaire Apostolique, a la charge. Ces fils de l'Eglise catholique constituent une minorité. Par surcroît, ils viennent de pays étrangers: surtout du Moyen-Orient, mais aussi de l'Occident et de l'Asie du sud. Ils ont assurément le devoir de respecter les lois du pays qui les accueille et leur permet de participer à la vie économique de l'Emirat. Réciproquement, le Gouvernement du Koweït, comme tout Etat acceptant des étrangers sur son territoire, doit respecter et éventuellement protéger ces travailleurs et leurs options de conscience, morales et religieuses. Dans mon dernier [Message pour la Journée mondiale de la paix](#), célébrée le 1er janvier, j'ai tenu à traiter de la liberté religieuse, condition pour vivre en paix. Un aspect délicat de ce problème fondamental était ainsi précisé: «Même lorsqu'un Etat accorde à une religion déterminée une position juridique particulière, il se doit de reconnaître légalement et de respecter effectivement le droit à la liberté de conscience de tous les citoyens, comme aussi des étrangers qui résident sur son territoire, même temporairement, pour des raisons professionnelles ou autres». Votre Gouvernement mérite d'être estimé pour son attitude de bienveillance à l'égard de la minorité catholique, répartie en petites communautés dispersées à travers le Koweït.

Ces familles ou ces personnes venues à titre individuel ont besoin de lieux de culte, assez proches de leur domicile et de leurs lieux de travail, de même qu'ils ont besoin de se sentir libres de s'y rendre. Les foyers catholiques étrangers qui ont des enfants d'âge scolaire souhaitent pouvoir donner une formation humaine et religieuse de leur choix. Pour répondre à leurs besoins, il est juste que des écoles catholiques puissent mener librement leur activité éducative. Enfin je songe aux quelques prêtres qui coopèrent avec Monseigneur le Vicaire Apostolique pour l'assistance spirituelle des fidèles. Ils comptent sur la largeur de vue du Gouvernement et ne peuvent qu'apprécier son action, quand celui-ci facilite leurs déplacements et leur permet de faire venir les documents et les objets nécessaires à l'enseignement et au culte religieux. En tout cela, quoique brièvement, nous touchons au problème grave et délicat du respect absolu de la conscience des croyants.

3. Enfin, je vous sais gré, Monsieur l'Ambassadeur, d'avoir mis en relief les efforts de votre Gouvernement pour contribuer, selon les moyens dont il dispose et en particulier par la voie diplomatique, à la difficile solution des conflits qui persistent dans votre région et, dans le monde, partout où la paix est menacée ou brisée. Si votre pays ne peut réaliser tout ce qu'il souhaiterait effectuer en faveur de la paix, il n'en dispose pas moins d'une influence réelle. Je suis heureux d'avoir l'occasion de l'encourager à se distinguer toujours davantage dans sa volonté persévérante de promouvoir l'esprit de dialogue et de négociation, qui est le seul chemin d'une paix véritable. Je puis vous assurer, Monsieur l'Ambassadeur, que, selon vos propres souhaits, vous trouverez toujours ici l'écoute et le soutien qui pourront être utiles à votre mission et à vos efforts de paix et de fraternité, en vue du bonheur de l'humanité.

Au terme de cette rencontre, je forme des vœux cordiaux pour que votre haute mission, inaugurée aujourd'hui, vous apporte des satisfactions nombreuses sur le plan même du travail diplomatique, mais aussi d'une nouvelle découverte de l'Eglise catholique, de son histoire lointaine et récente, de sa diplomatie, enfin de son action au service du monde contemporain. Et je confie au Dieu Tout-Puissant votre personne, ceux qui vous sont chers, et l'Emirat du Koweït que vous avez désormais l'honneur de représenter auprès du Saint-Siège.

*AAS 80 (1988), p. 1343-1346.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XI, 1 pp. 717-720.

L'Attività della Santa Sede 1988 pp. 211-213.

L'Osservatore Romano 25.3.1988 p.4.

© Copyright 1988 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana